Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260408-CC_2026_04_N06-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 8 avril 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Eric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Thierry MOAL - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - Catherine GOURMELON – François ROUE – Karine LE JEUNE – Guy LE DUFF
Eric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Joseph QUEMENER - Stéphane CLOAREC Carole AUTRET - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Stéphanie DUMONT Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Paul GOARANT (pouvoir à Sophie AUTRET)

Date de la convocation : 2 avril 2026 **Date d'affichage :** 2 avril 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 44 Présents : 43 Votants : 44		**Présidence de séance :** Stéphane CLOAREC **Secrétaire de séance :** Mélanie YVEN
Numéro d'ordre CC-2026-04-N06	**Nomenclature** 5.2	**Rapporteur** Stéphane CLOAREC	**Chef de projet :** Véronique GUYONVARCH

Objet : Élection du 1er Vice-Président

Vu l'article L5211-2, et l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Rapporteur indique au Conseil Communautaire qu'il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents, poste par poste, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Bien que le scrutin soit secret, il rappelle que l'utilisation d'enveloppes et d'isoloir ne sont pas obligatoires et précise qu'une telle absence ne doit pas avoir pour effet de mettre en évidence ou de contrôler le sens du vote émis par les conseillers.

La parité n'est pas applicable au sein du Bureau ; les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur élection.

Le Président fait appel à candidatures et propose la candidature de Gildas BERNARD comme 1er Vice-Président ;

Aucun autre candidat ne se faisant connaître ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance des modalités d'élection des Vice-Présidents ;

Après avoir pris acte de la candidature de Gildas BERNARD au poste de 1er Vice-Président ;

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Présents	**43**
Pouvoir	**1**
Votants	**44**
Gildas BERNARD	**42**
Gilles GOMBERT	**1**
Blanc	**1**

Gildas BERNARD ayant obtenu 42 voix et la majorité absolue au premier tour de scrutin, est déclaré élu 1er Vice-Président de Haut-Léon Communauté.

Le Président
Stéphane CLOAREC

La Secrétaire de Séance
Mélanie YVEN
Mélanie Yven